

COMMUNIQUÉ

Conduire un véhicule automobile lorsqu'on a des limitations : un choix, une responsabilité, un apprentissage

Montréal, le 19 octobre 2004 - Aux yeux des personnes ayant une déficience physique, la gestion des déplacements est un aspect directement associé à l'autonomie. La conduite de leur propre véhicule demeure, de toute évidence, le choix numéro un de ces individus qui doivent entre autres choses traverser un processus d'évaluation et, dans plusieurs cas, intégrer à leur véhicule des adaptations ou technologies leur permettant de prendre la route en toute sécurité. Le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau ouvre aujourd'hui à 12 h 15 sa 8^e saison des Rendez-vous de la réadaptation avec une conférence portant sur l'évaluation de la conduite automobile, les différentes étapes à franchir entre la déclaration du changement de condition et l'adaptation et enfin, les différents acteurs concernés dans cette démarche (SAAQ, CSST, IVAC, centre de réadaptation, médecins, etc.). Trois personnes ayant reçu des adaptations seront présentes (commande manuelle et conduite au pied).

Conduire : un droit ou un privilège?

L'obtention du permis de conduire peut être vu sous plusieurs facettes comme par exemple un rituel de passage à la vie adulte, une forme d'autonomie, une responsabilité civique ou encore un outil de socialisation, d'insertion ou de réinsertion. Mais la conduite d'un véhicule routier est un privilège et non un droit absolu et sans réserve. Pour la clientèle du Centre, qui doit déclarer tout changement affectant son état de santé ou sa condition, l'évaluation proprement dite fait craindre la perte de ce privilège. «Pour plusieurs de nos usagers, la perte du permis de conduire est un deuil qui survient très souvent après plusieurs autres deuils tels que l'intégrité physique ou la perte d'emploi. Cependant, la reprise de la conduite se vit comme un immense bonheur», explique France Duhamel, ergothérapeute à la Clinique d'évaluation de la conduite automobile du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau.

La SAAQ : le principal interlocuteur de la Clinique d'évaluation de la conduite automobile

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) se divise en plusieurs ramifications où il est parfois difficile pour le détenteur de permis de s'y retrouver. Mais l'ergothérapeute spécialisé en évaluation de la conduite automobile accompagne celui-ci dans ses différentes démarches. Il ne fait pas que l'évaluer ou l'informer, il le guide de manière à ne pas négliger d'étapes primordiales pouvant ralentir le processus. «Par exemple, étant donné l'absence d'échange de renseignements médicaux entre la vice-présidence des Services aux indemnisés et de celle de la Sécurité routière (vice-présidences avec lesquelles les ergothérapeutes des centres de réadaptation doivent travailler), il est important que les indemnisés de la route fassent leur déclaration de changement de condition comme tout autre détenteur» mentionne M^{me} Duhamel.

Les services offerts à la Clinique d'évaluation de la conduite automobile du CRLB

Les services offerts à la Clinique d'évaluation de la conduite automobile du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau comptent : l'évaluation de la capacité à conduire; l'accès au véhicule à titre de conducteur et de passager; le positionnement; l'entraînement à l'équipement, la désensibilisation et la conduite préventive/dérapage. Mais le rapport de l'ergothérapeute n'est pas décisionnel. Il revient à la SAAQ d'analyser l'ensemble des informations au dossier et de rendre une décision qu'il communiquera au détenteur.

L'adaptation du véhicule

L'adaptation d'un véhicule coûte cher. Les subventions sont donc importantes pour les personnes concernées. Les personnes indemnisées par la SAAQ suite à un accident d'automobile, celles indemnisées par la CSST et les victimes d'actes criminels recevront des subventions en présentant une demande à leur conseiller en réadaptation. Les autres s'adresseront au Programme d'aide matérielle pour l'adaptation d'un véhicule. Dans tous les cas, le permis de conduire doit être en règle. Les frais couverts sont l'achat et l'installation des équipements requis; l'ajout d'équipements; la réparation des équipements et le remplacement en cas de vol du véhicule. L'ergothérapeute est la personne qui recommandera les adaptations nécessaires comme : l'embrayage électrique, l'ouvre-porte électrique, le téléphone à reconnaissance vocale, les volant et frein à effort réduit, la relocalisation des fonctions secondaires, le chargement de fauteuil roulant, etc.

La Clinique d'évaluation de la conduite automobile (CÉCA) du CRLB est en perpétuelle croissance depuis les dernières années. En 2001-2002, 152 personnes avaient été référées à la clinique, en 2002-2003, ce nombre s'élevait à 206 et en 2003-2004, elles étaient 270 personnes à avoir recours à ses services. La CÉCA est une des six cliniques composant le Programme des cliniques spécialisées de l'établissement.

Le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau se spécialise dans le processus d'adaptation et de réadaptation des personnes ayant une déficience physique ou neurologique en offrant des programmes spécialisés permettant l'intégration sociale, résidentielle et professionnelle de ces personnes afin de maximiser leur qualité de vie et de les conduire à une pleine participation sociale. De plus, le Centre s'engage à assurer le développement de la qualité des services et le soutien à l'innovation continue par la recherche en adaptation-réadaptation.

Le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau est membre du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR). Le CRLB est également affilié à l'Université de Montréal et il est agréé par le Conseil québécois d'agrément.